

AU SERVICE DE SAGIR

EXTRAIT DE PRESSE

25

Monsieur le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs

à l'attention du Responsable SAGIR

N° 1278
12 OCTOBRE 1989

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BIMA

78, rue de Varenne, 75700 Paris

Reproduction autorisée avec indication précise de la source (journal ci-dessus mentionné)

LE POINT SUR...

La rage

2 237 cas de rage ont été recensés en 1988. Sur ce total, 1 861 concernaient les animaux sauvages et 376 les animaux domestiques.

Comparés à l'année précédente, ces chiffres montrent une progression de la rage à l'intérieur des départements déjà officiellement déclarés infestés. Pour autant, le front de la rage reste globalement stable, avec des avancées (Sud de la Nièvre) et des reculs (Nord de la Lorraine).

Pour faire reculer cette maladie transmise par les renards, deux méthodes de lutte sont utilisées par les pouvoirs publics : la destruction des renards et la vaccination de ces animaux par voie orale.

Des primes pour détruire les renards

L'Etat a distribué près de 3,5 MF sous forme de primes aux habitants des 44 départements officiellement infectés ou menacés de l'être ayant apporté la preuve de la destruction de renards. En 1988, 76 288 primes ont été attribuées.

Le financement de la chloropicrine pour le gazage des terriers

A ces primes, il convient d'ajouter 1,5 MF consacré par les pouvoirs publics à l'achat de chloropicrine destinée au gazage des terriers.

La vaccination orale

Les opérations de vaccination orale ont porté en 1988 sur une superficie totale de 3,850 km² (Lorraine, Doubs, Haute-Savoie). Les pouvoirs publics leur ont consacré près de 0,73 MF.

La surveillance épidémiologique exercée dans les zones où la vaccination est terminée (trois campagnes à six mois d'intervalle) montre un net recul de la maladie.

Cette nouvelle méthode de lutte permet d'espérer à terme l'éradication de la rage.

Le Laboratoire d'études sur la rage et la pathologie des animaux sauvages (LERPAS) du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (CNEVA) édite un bulletin épidémiologique mensuel de la rage animale en France. Les cartes extraites de ce bulletin et reproduites ci-dessous signalent les cas de rage observés en Septembre 1989.

Je vous rappelle que l'Office national de la chasse a publié une note technique sur la rage (supplément au Bulletin mensuel ONC n° 129 novembre 1988).

BULLETIN EPIDEMIOLOGIQUE MENSUEL
DE LA RAGE ANIMALE EN FRANCE

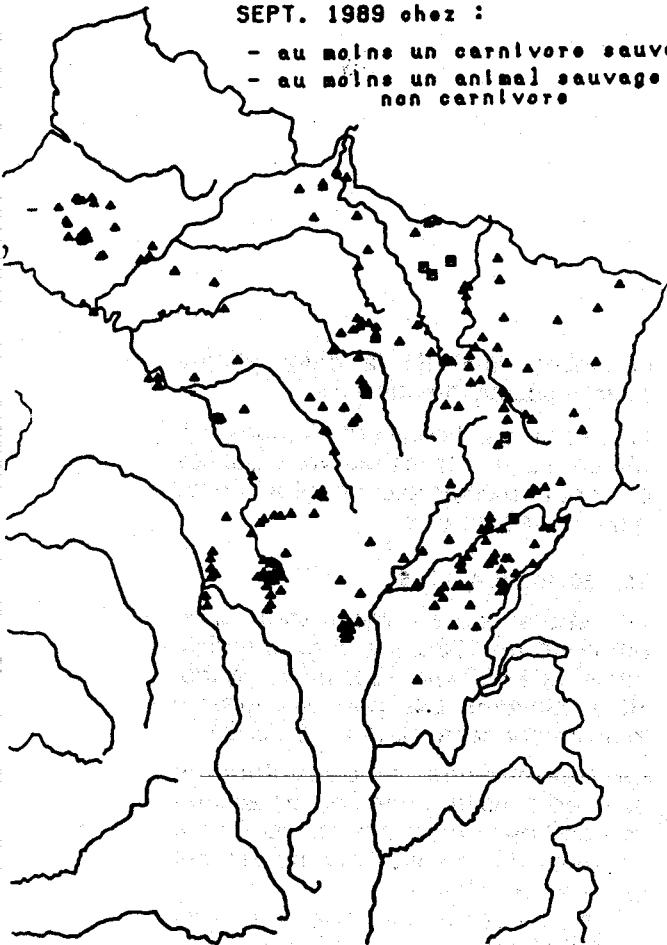
Vol. 19 N° 9 - SEPTEMBRE 1989

Edité par

LABORATOIRE D'ETUDES SUR LA RAGE
ET LA PATHOLOGIE DES ANIMAUX SALVAGES
Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires
B.P. 9 F 54220 MALZEVILLE

Communes ou la rage a été observée en
SEPT. 1989 chez :

- au moins un carnivore sauvage ▲
- au moins un animal sauvage non carnivore ■



Communes ou la rage a été observée en
SEPT. 1989 chez :

- au moins un carnivore domestique ▲
- au moins un animal domestique non carnivore ■

